

L'info

Zaz en concert samedi au Zénith de Nancy

La petite fée espiègle de la chanson française reprend la route, histoire de présenter son nouveau spectacle, dans lequel on retrouvera des morceaux de son dernier album « Paris » et les titres qui ont fait son succès. Sur cet album, elle reprend des chansons autour de la capitale, à l'image de « Sous le ciel de Paris », d'Edith Piaf, « Les Champs-Élysées », de Joe Dassin ou encore « Paris canaille » de Léo Ferré. Zaz sera sur la scène du Zénith de Nancy ce samedi 12 novembre à 20 h.

De 33 € à 45 €. Réservations sur le site www.zenith-de-nancy.com



Europa-Park : record de fréquentation estivale

Rust (Allemagne). Europa-Park enregistre une nette progression de sa fréquentation à la fin de l'été 2016, avec plus de 4,5 millions de visiteurs. Les Français sont bien évidemment les plus nombreux et le chiffre est encore en augmentation (+ 5 % par rapport à l'année dernière). A partir du 26 novembre, le parc d'attractions démarre la saison hivernale, et il espère, là aussi, battre un record de fréquentation. Quant aux « Horror Nights », qui fêtaient leur 10^e anniversaire, elles franchissent la barre des 90 000 visiteurs. Europa-Park s'est également appuyé sur les nouveautés 2016 : le quartier irlandais, le film 4D « Happy Family »... A l'entrée du parc, le chantier de l'attraction « Project V » est en cours. Ce simulateur de vol dynamique sera le plus grand d'Europe. En septembre dernier, Europa-Park a été sacré, pour la 3^e année consécutive, « Meilleur parc de loisirs au monde ». Et TripAdvisor le classe 1^{er} en Europe dans la catégorie parcs d'attractions. Le parc emploie 3 600 personnes, dont la moitié sont Français.

Evénement

La 446^e édition du marché de Noël hypersécurisée

Strasbourg. Le dispositif de sécurité qui va s'appliquer pour la 446^e édition du marché de Noël à Strasbourg est calqué sur celui de l'an dernier. La préfecture et la Ville indiquent qu'il sera mis en place à partir du 24 novembre à 22 h, jusqu'au 25 décembre, avec néanmoins quelques ajustements. L'objectif est notamment d'empêcher les intrusions de véhicules pendant les heures où se tient le marché de Noël. Certaines passerelles et des ponts seront coupés : la circulation et le stationnement seront interdits dans l'hyper-centre. La Ville ajoute quelque 1 500 places supplémentaires dans les parkings en périphérie. Quant au marché, les quelque 300 chalets seront regroupés à l'intérieur de la Grande-alle sur une douzaine de sites. L'option d'un circuit de déambulation pour les touristes a été retenue.

Aristophil

« J'ai de quoi me défendre... »

Mis en examen pour escroquerie, le Lorrain Gérard Lhéritier dénonce un complot, qui aurait causé la perte d'Aristophil. Son point de vue.

NANCY

Gérard Lhéritier, qui refuse toutes les interviews, a accepté de se confier. Originaire de Meuse, celui qu'on appelle le Madoff des lettres et manuscrits est né à Nancy.

Vous êtes mis en examen pour escroquerie en bande organisée, abus de confiance et pratiques commerciales douteuses. Un peu lourd non ?

« Madoff était un escroc qui vendait du vent. Moi j'ai vendu 136 000 collections. Il y a des œuvres, des trésors, 5 000 collections individuelles. Ces manuscrits existent, ils sont dans des chambres fortes. Aucune des turpitudes qui me sont reprochées dans les médias n'a un réel fondement. »

Combien de fois avez-vous rencontré le juge Charlotte Bilger, qui instruit le dossier Aristophil ?

« Trois fois. Elle veut connaître la vérité et fait bien son travail. L'accusation d'escroquerie ne tient pas. On a voulu

la peau d'Aristophil, je le sais depuis longtemps, à cause de notre succès, de l'argent brassé, de notre influence. La Justice et le ministère de la Culture à l'époque ont voulu faire tomber Aristophil. Cela a marché. »

Qu'est-ce qui s'est passé depuis le 18 novembre 2014 ?

« C'est la date à laquelle on a décidé de stopper notre élan. C'est l'arrêt de mort de notre société. Avant cette date, nous n'avions pas un seul client mécontent. Ensuite, on bloque nos comptes... »

Mais vous avez bien connu des difficultés financières en 2014...

« Qui n'en a pas ? Des difficultés passagères de trésorerie. Rien de grave. J'étais prêt à injecter 750 000 € quand le Parquet a diligenté la brigade financière et la répression des fraudes. Jusque-là, on rendait les gens heureux. Pendant quinze ans, on a pu prouver que l'on pouvait nous faire confiance. »

Vous avez conscience de laisser 18 000 clients pour 32 000 contrats de ventes de manuscrits sur le carreau ?

« Ce n'est pas moi qui les laisse, je n'ai rien demandé, eux non plus d'ailleurs. Il faut s'adresser à ceux qui ont organisé ce désastre. Quant à moi, j'ai de quoi me défendre... et prouver ce que je dis. »

Vous avez causé la ruine de centaines d'épargnants qui avaient investi auprès de courtiers. Certains ont tout



Gérard Lhéritier : l'empereur déchu des lettres et manuscrits. Photo Alexandre MARCHI

perdu, une vie d'économies. Que comptez-vous faire pour eux ?

« Il faut que les collections soient libérées et qu'ils puissent les vendre tranquillement. Je sais qu'ils sont très ennuyés et embêtés. Mais si les œuvres sont revendues sur dix ans, sans déstabiliser le marché, il n'est pas exclu qu'ils récupèrent leur mise. »

Le dossier judiciaire laisse

entendre que vous achetiez 10 000 et revendiez 30 000 avec un taux de commissionnement de 12 à 15 %. Vrai ou faux ?

« Faux, il suffisait de consulter notre bilan sur Infogreffe. J'achetais 100 et je revendais 200. En 2008, la COB, le gendarme financier de la Bourse, et la Brigade financière ont épluché nos statuts, sans rien

Si vous avez manqué le début

• **2003** : Gérard Lhéritier crée Aristophil pour vendre des lettres et manuscrits. Spécialiste français du timbre de collection, le Lorrain est apparu plusieurs fois dans les écrans radars de la Justice, mais il n'a jamais été condamné.

• **Fin 2012** : la DGCCRF, la répression des fraudes, commence à s'intéresser à Aristophil.

• **Le 18 novembre 2014**, Gérard Lhéritier est mis en examen pour escroquerie en bande organisée, blanchiment, comptes infidèles, pratiques commerciales douteuses... Il a versé une caution de 2M€ pour rester en liberté.

• **2017** : devrait être l'année de la liquidation définitive d'Aristophil, et du retour des œuvres chez leurs 18 000 propriétaires.

trouver à redire. »

On vous prête une vie de nabab, un réseau d'influence, mêlant politiciens, people, acteurs. Sans parler de ce yacht ?

« Un yacht ? J'ai toujours eu des bateaux, petits, plus grands, en leasing. Pour la pêche au thon, une passion. Rien de plus. »

Propos recueillis par Pascal SALCIARINI

« Peut-être la plus grande escroquerie du marché de l'art en France... »

Questions à Arnaud Delomel, avocat de l'Association de défense des consommateurs de Meurthe-et-Moselle (ADC 54), spécialiste en droit de la consommation.

Vous défendez, au travers de l'ADC 54, plus de 500 clients d'Aristophil pour 750 dossiers. Comment qualifiez-vous cette procédure ?

« Rien n'est jugé, mais au rythme où vont les choses, si les faits s'avèrent exacts et que des condamnations tombent, on peut parler de la plus grande escroquerie du marché de l'art. »

On est bien sur un système pyramidal, où les nouveaux investisseurs en manuscrits paient (cher) les sortants peu nombreux...

« Oui, et en gros, quand les sortants sont plus nombreux à vouloir toucher leur chèque de dividende et que la caisse ne peut faire face, on découvre la supercherie et la faillite du système. »



Arnaud Delomel, avocat d'ADC 54. Ph. P. SAUCOURT

Le 5 août 2017, devant le tribunal de commerce de Paris, un acte important devrait se jouer...

« C'est le dernier volet du premier dossier de faillite : la clôture pour insuffisance d'actifs d'Aristophil. C'est M^e Leloup-Thomas qui rendra son rapport. Sans surprise prévisible. »

Cela signifie ?

« La liquidation totale et définitive d'Aristophil. »

Reste le dossier pénal que vous suivez de près. Où en est-on ?

« Le CD-Rom comporte 2 760 pièces, ce qui ne veut pas dire le même nombre de pages. Il y a des pièces de 200 pages. »

Une action en justice contre les courtiers, et contre le notaire parisien qui a signé les actes de 66 indivisions sur 74, est-elle envisageable ?

« Elle est même envisagée. Quand un notaire commet une faute, il y a le fonds de garantie des notaires. Nous serons à pied d'œuvre dès janvier et je serai à Nancy, pour ça, les 1^{er} et 2 décembre. »

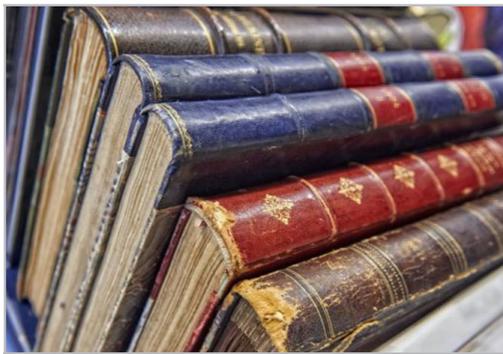
Que peuvent espérer récupérer les 18 000 clients lésés ?

« 15 à 20 % de leur mise hélas... »

Propos recueillis par Pascal SALCIARINI

« Hier, nous on accompagnait, on défendait les intérêts des clients d'Aristophil. Demain, en plus, nous serons acteurs de la revente des œuvres au plan national, par le biais des commissaires-priseurs, dans le seul intérêt des consommateurs. »

Guy Grandgirard, président d'ADC 54



Le marché des lettres et manuscrits est au cœur du dossier. Photo Patrice SAUCOURT

Patrimoine Ecrit jette l'éponge

NANCY

Patrimoine Ecrit, société qui avait été désignée par M^e Monique Legrand, alors administratrice judiciaire d'Aristophil, a jeté l'éponge. « C'est une excellente nouvelle. M^e Legrand s'était déchargé des indivisions en passant le relais à Patrimoine Ecrit, qui ne travaillait pas pour rien. Avec une commission de 2,4 %, largement surévaluée et sur une base de préjudice frisant le milliard d'euros, on était à 20 M€ ! Effrayant ! Aujourd'hui, on y voit beaucoup plus clair », assure Guy Grandgirard, président de l'Association de défense des consommateurs de Lorraine (ADC 54).

Sortir par le haut ?

Concrètement, la démission de Monique Legrand, puis la nomination de Pascal Hotte, son successeur, pragmatique et efficace, devraient permettre aux clients d'Aristophil, de

récupérer leurs œuvres et de les revendre. Sans passer par un intermédiaire, autre qu'un commissaire-priseur qu'ils auront eux-mêmes choisi, avec leurs associations de défense. « A condition que les indivisions le permettent, les associations représentant des clients d'Aristophil pourront, si elles représentent 50 % et plus de l'indivision, donner le feu vert à la vente », explique le président d'ADC 54.

Limiter la perte

Les clients abusés par Aristophil et son réseau de courtiers pourraient sinon rentrer dans leur mise initiale, du moins limiter la perte, en récupérant l'argent de la vente des œuvres. Elles sont aujourd'hui stockées dans trois chambres fortes et viennent de changer de main. La SA Chenue, qui gérait les coffres, a passé la main à la société Aguttes. Elle abritera les 130 000 œuvres : lettres, manuscrits de romans, correspondances privée ou lit-



Guy Grandgirard et l'ADC 54 défendent 750 dossiers : deux tiroirs complets au siège de l'association nancéienne. Photo ER

téraire d'hommes et femmes publiques... Un trésor vendu par Aristophil et Gérard Lhéritier, en deux catégories de contrat. Les Amadeus : une œuvre, un contrat, un client. Et les Coralys, une œuvre, des

contrats et de multiples copropriétaires. Pour les Amadeus, c'est la nouveauté de la rentrée - une ordonnance sera rendue très vite à chaque propriétaire par le TGI de Paris. Un courrier recommandé sui-

va pour indiquer à chaque propriétaire que les œuvres sont disponibles.

2017, année importante

« Tout devrait aller vite, premier trimestre 2017 », lâche, rassuré, Guy Grandgirard. En avril 2017, une partie des indivisions pourraient être dissoutes, ouvrant ainsi le droit aux propriétaires de les vendre. Quant à Gérard Lhéritier, il n'en a pas fini avec la Justice. S'il est toujours présumé innocent, il reste mis en examen pour escroquerie en bande organisée, avec sa fille, un notaire, un expert en livres anciens et quelques autres acteurs proches du dossier pénal, dont le procès pourrait avoir lieu au plus tôt en 2019-2020 et concernerait 18 000 clients pour 32 000 manuscrits vendus.

Pascal SALCIARINI
■ Pour plus d'infos : livres@adc54.fr et www.adc54.org

Justice

Recours contre Cigéo jugé à Paris

BAR-LE-DUC

De mai à décembre 2013, la Commission nationale du débat public (CNDP) a organisé un débat public sur Bure-Cigéo. En octobre 2015, quatre associations (Réseau « Sortir du nucléaire », Asodetra, BureStop55, Mirabel - Lorraine Nature Environnement) ont déposé un recours pour exiger l'invalidation des conclusions de cette commission.

Ce jeudi 10 novembre à 14 h, le tribunal administratif de Paris examinera ce nouveau dossier rattaché au stockage réversible des déchets nucléaires les plus radioactifs à 500 mètres sous terre entre Meuse et Haute-Marne. Les opposants contestent ces conclusions : « Comment pouvaient-elles être valides avec

un dossier lacunaire, et notamment un manque criant d'information sur les coûts du projet ? Un dossier sans informations actualisées sur les coûts de Cigéo. » Selon les associations, « l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) s'était contentée d'évoquer un chiffre de 16,5 milliards d'euros émanant d'une évaluation datant de 2005 et déjà reconnue comme obsolète, d'autres évaluations évoquant un montant près de deux fois supérieur, reposant sur un rapport de la Cour des comptes de 2012. »

Un coût total que la ministre de l'Environnement Ségolène Royal a fixé en début d'année à 25 milliards d'euros.

L.M.

Le producteur de mirabelles du Lunévillois relaxé

NANCY

Poursuivi pour pratique commerciale trompeuse et jugé le 16 septembre dernier, un producteur de mirabelles du Lunévillois vient d'être relaxé par le tribunal correctionnel de Nancy.

Il vendait ses fruits avec la mention « Lorraine » écrite en gras, ce qui aurait constitué, selon la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, « un étiquetage équivoque » de nature à créer la confusion avec l'IGP (Indication géographique protégée) « Mirabelles de Lorraine ».

Lors de l'audience, le procureur avait requis une amende de 6 000 €, dont une partie avec sursis. L'Institut national de l'origine et de la qualité réclamait, lui, 9 000 € de dommages et intérêts.

Lors d'un contrôle, en août 2015, la Direccte avait noté que ce jeune patron

d'une entreprise familiale faisait figurer sur ses cagettes et alors qu'il n'était pas adhérent au label, la mention « Mirabelles - Lorraine - France ». Le producteur avait rectifié l'étiquette et inversé, comme il en avait le droit, les mots France et Lorraine. Cette fois, ce dernier était écrit en caractères gras. Ce qui avait déclenché le courroux de la Direccte : « L'inscription "France" est obligatoire, celle de "Lorraine" possible mais dans une police d'écriture qui ne doit pas être plus visible que celle du mot France... »

« Je suis Lorrain, c'est ma fierté, avait assuré le producteur. Jamais je n'ai pensé que cela aurait de telles conséquences. » M^e Massot, son avocat, avait accusé la Direccte de « partialité ». « Mon client a le droit de dire que des mirabelles non IGP viennent de Lorraine, rien ne le lui interdit. »

E.N.

100 000 € d'amende pour Lidl

STRASBOURG

La société Lidl a été condamnée ce mardi par le tribunal correctionnel de Strasbourg. L'enseigne est épinglée pour une série de tromperies portant notamment sur des indisponibilités de produits en promotion.

Les agents des directions départementales de la protection des populations ont relevé six manquements commis par Lidl dans ses magasins de Colmar, Bourg-en-Bresse (Ain), Civray (Vienne), Toulon (Var) et Toulouse (Haute-Garonne) entre septembre et décembre 2015. Dans la moitié des cas, les problèmes concernaient des opérations commerciales pour lesquelles les produits annoncés en catalogue n'étaient pas disponibles à la vente.

« Victime de sa croissance »

Ainsi à Colmar, un client a voulu acheter des bouteilles de vin après avoir vu passer une offre promotionnelle. Le jour du lancement de l'opération, il s'est rendu dans le magasin deux heures seulement après l'ouverture des portes. Le stock était déjà épuisé et le distributeur a refusé de lui en commander au prix réduit.

La procureure Emmanuelle

A.B.

Grand Est

Homicide dans un camping-car : appel à témoins

La section de recherches de la gendarmerie de Strasbourg, en charge de l'affaire, a lancé, ce mardi, un appel à témoins dans le cadre de l'enquête sur l'agression dont a été victime un couple de retraités dans son camping-car, par deux individus armés, vendredi 28 octobre vers 21 h 30 à Bourbach-le-Haut (Haut-Rhin), non loin du Territoire de Belfort. Rappelons qu'au cours de l'agression, le mari a été mortellement blessé. « Une information judiciaire pour extorsion suivie de violences ayant entraîné la mort est depuis ouverte », indique le communiqué des enquêteurs, qui demandent à toutes les personnes ayant des informations de contacter, même anonymement, la gendarmerie au numéro vert suivant : tél. 0800 841 170.